

# Fluides frigorigènes : comment mettre en œuvre la F-Gas et les autres réglementations « fluides » ?

Savoir répondre aux exigences réglementaires.

Réf. REGT2

## Objectifs

- Appréhender l'évolution des fluides frigorigènes et répondre, en toute circonstance, aux exigences des réglementations.
- Préparer la réalisation de toute intervention sur le circuit frigorifique.
- Maîtriser le fonctionnement d'une installation frigorifique.

## Points forts

- Un panorama complet de la F-Gas et des autres réglementations « fluides ».
- Etude de cas concrets et exercices pratiques.
- Les documents de travail et les textes réglementaires disponibles en téléchargement après la formation.

## Sont concernés

- Responsable du S.A.V.
- Chargé d'affaires concerné par la réalisation des installations.
- Technicien.

## Prérequis

Connaissance des installations de froid et de climatisation.

Formation disponible en intra

## Programme

### Repérer les nouvelles exigences de la F-Gas

- Analyse du Règlement (UE) n° 517/2014.
- Classification des fluides frigorigènes (groupe DESP, inflammabilité et/ou toxicité, caractéristiques thermodynamiques, fiches sécurité).
- R22 : ce qui est encore permis et ce qui ne l'est plus.
- Transport des fluides frigorigènes.

### Mise en œuvre et obligations

- Quels fluides pour quelles applications.
- Retrofit : respect de la DESP et analyse de la modification suivant le CTP.
- Bordereau de Suivi de Déchets (BSD).
- ERP : calcul des quantités de fluide ; utilisation des hydrocarbures.
- Déclaration des quantités de fluide existant sur un site.
- Contrôles d'étanchéité.

## Compétences acquises

Après cette journée de formation, **le participant maîtrisera les exigences des réglementations sur les fluides frigorigènes et sera en mesure de :**

- préparer un retrofit sur les plans réglementaire et technique,
- appliquer les règles pour le Bordereau de Suivi de Déchets,
- connaître les obligations liées à la déclaration des quantités de fluides existant sur un site et l'utilisation des hydrocarbures,
- calculer les quantités maximales autorisées de fluides frigorigènes suivant le type d'ERP,
- réaliser des contrôles d'étanchéité en respectant la réglementation.



**Bordeaux** : 20/03 ou 16/10  
**Lyon** : 27/02 ou 20/11  
**Nantes** : 17/04 ou 04/12  
**Paris** : 12/03 ou 10/12



**380 € HT** par personne - adhérent Snefcca  
**480 € HT** par personne - non adhérent Snefcca  
*Formation éligible par votre OPCA*



**Durée** : 1 jour - 7 heures



**Déjeuner offert**